

Image not found or type unknown



Privée d un lieu de recueillement

Par **FOLLOYE**, le **24/04/2010** à **13:56**

Bonjour, rnvoila mon papa est décédé d un cancer en octobre 2007,il c était marié en aout 2007 et le lendemain de son mariage avait fini a l hopital....Sur le plan médical le mariage n a pu etre consommé.Le jour de son décé j étais présente et jusque là sa femme a était correcte avec moi mais le jour de l insinération elle a complètement changée,le lendemain elle a récupérée l urne sans vouloir que je l accompagne et à coupée les ponts.Je n ai jamais eu accès à l urne de mon père ni meme a ses affaires personnelles.Il n avait pas grande fortune donc pas de testament,Mais étant sa fille unique je pensais avoir au moins le droit de récupérer un minimum tel que mes photos d enfance ou l album de mariage de mes parents.J ai écrit en recommandé à cette femme qui ne m a jamais répondu et qui ma fait passé pour seul message par une connaissance commune qu elle avait tout brûlée...Est elle dans son droit de me priver d un lieu de recueillement?Sachant que l urne est à son domicile...Merci d avance pour vos réponses